

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-097

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ANNÉE 2022 ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANCIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI
DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE SOUZA

Vu la délibération n° 2021-182 en date du 15 décembre 2021 autorisant monsieur le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagements pour l'année 2022 entre DPVa et la Commune ;

Considérant les travaux retenus par la commune de Draguignan durant cette période 2022-2026, objet de ladite convention dûment associée à la convention de gestion approuvée en décembre 2021 ;

Il est rappelé que le coût des travaux fixe le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui sera appelé par DPVa.

Considérant les modifications à apporter comme suit :

- suppression de l'opération Draguignan n° 2022/03 s'intitulant « Création d'un réseau pluvial et réhabilitation de bassins en ouvrage hydraulique » sise Boulevard de la Liberté et sous le parking de Folletière,
- ajout de 3 opérations supplémentaires, à savoir :
 - Opération Draguignan n° 2022/05 : Création d'un réseau pluvial sous l'avenue Koenig,
 - Opération Draguignan n° 2022/06 : Création et renouvellement de réseaux pluviaux sous la Place de la Paix-Simone Veil,
 - Opération Draguignan n° 2022/07 : Agrandissement en profondeur du bassin de rétention à ciel ouvert de Folletière pour augmenter sa capacité de rétention,
- actualisation du coût de l'opération Draguignan n° 2022/04 du bassin de rétention du boulevard Blum.

Afin de formaliser ses modifications, il convient de proposer un avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagements pluviaux pour l'année 2022 ci-annexé.

Le montant global de l'opération passe de 897 544 € TTC à 590 641 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 33 voix POUR,

Par 6 ABSTENTIONS (Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGUE Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, René DIES, Jean-Daniel SANTONI, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagements pluviaux année 2022, conclue entre DPVa et la commune de Draguignan ;
- autorise Madame PRÉMOSELLI, 1^{ère} adjointe à signer l'avenant n° 1 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagements pluviaux année 2022 portant sur les opérations susvisées ;
- dit que les crédits afférents sont prévus sur le budget général.

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

.....

DRACENIE PROVENCE VERDON

AVENANT N°1

CONVENTION de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement pluviaux année 2022

Entre :

La Commune de Draguignan représentée par Madame Prémoselli, 1^{ère} Adjointe habilitée à cet effet par délibération du Conseil Municipal n° 2022-..... en date du

ci-après désigné par " La Commune" d'une part,

Et

L'établissement public de coopération intercommunale Dracénie Provence Verdon agglomération, représenté par le Président, **Richard Strambio**, habilité à cet effet par délibération du conseil communautaire n°2022-..... en date du

Ci-après désigné par " l'EPCI" d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Contexte de l'avenant n°1 :

La commune de Draguignan a souhaité modifier son programme de travaux d'aménagement incluant des travaux pluviaux décrit initialement dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage initiale.

Ces modifications portent sur :

- La suppression de l'opération Draguignan/2022/03 s'intitulant « Création d'un réseau pluvial et réhabilitation de bassins en ouvrage hydraulique » sise Boulevard de la Liberté et sous le parking de Folletière d'un montant de 402 000 € HT (482 000 € TTC).
- L'Ajout de 3 opérations supplémentaires, à savoir :
 - Opération Draguignan/2022/05 : Création d'un réseau pluvial sous l'avenue Koenig sous la voirie, 100 ml.
 - Opération Draguignan/2022/06 : Création et renouvellement de réseaux pluviaux sous la Place de la Paix, 100 ml.
 - Opération Draguignan/2022/07 : Agrandissement en profondeur du bassin de rétention à ciel ouvert de Folletière pour augmenter sa capacité de rétention.
- L'Actualisation du coût du Bassin de rétention de Blum (Opération Draguignan/2022/04) Montant final (décompte général définitif) 368 201 € HT soit 441 841,20 € TTC.

Article 2 – Articles de la convention modifiés :

Les articles suivants de la convention sont annulés et remplacés par les articles suivants :

Article 2-1 : Modification de l'article 4 de la convention

L'article 4 de la convention était le suivant :

Article 4 – Description des travaux :

La description technique des travaux figure en annexe A (4 fiches).

Le montant total maximum de ces travaux est fixé à huit cent quatre vingt dix sept mille cinq cents quarante quatre euros € TTC (897 544 € TTC)

Cet article est annulé et remplacé comme suit :

Article 4 – Description des travaux :

La description technique des travaux figure en annexe A (7 fiches).

Le montant total maximum de ces travaux est fixé à **cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quarante-un euros TTC (590 641 € TTC)**.

Article 2-2 : Modification de l'article 10 de la convention

L'article 10 de la convention était le suivant :

Article 10 – Financement :

Les montants estimés pour ces travaux décrits dans l'annexe n° A sont les suivants :

- *Parking Jarre*
- *Avenue de Tutlingen*
- *Boulevard de la Liberté*
- *Léon Blum*

Cette enveloppe constitue le maximum autorisé pour chaque opération. Le montant définitif sera défini à l'attribution du marché de travaux.

Si des demandes de subventions sont allouées, elles seront affectées à DPVa, propriétaire de l'ouvrage.

Cet article est annulé et remplacé comme suit :

Article 10 – Financement :

Les montants estimés pour ces travaux décrits dans l'annexe n° A sont les suivants :

- Opération Draguignan/2022/01 : Travaux sur le canal de la Rouvière : ouvertures
- Opération Draguignan/2022/02 : Création d'une noue, avenue de Tutlingen
- Opération Draguignan/2022/03 : ~~Création d'un réseau pluvial et réhabilitation de bassins en ouvrage hydraulique~~ : **OPERATION SUPPRIMEE**
- Opération Draguignan/2022/04 : Création d'un bassin de rétention enterré sur le Bd Léon Blum : **MONTANT ACTUALISE**
- **Opération Draguignan/2022/05** : Création d'un réseau pluvial sous l'avenue de Koenig
- **Opération Draguignan/2022/06** : Création et renouvellement de réseaux pluviaux sous la Place de la Paix/ Simone Veil
- **Opération Draguignan/2022/07** : Agrandissement du bassin de rétention à ciel ouvert de Folletière.

Cette enveloppe constitue le maximum autorisé pour chaque opération. Le montant définitif sera défini à l'attribution du marché de travaux.

Si des demandes de subventions sont allouées, elles seront affectées à DPVa, propriétaire de l'ouvrage.

Article 2-3 : Modification de l'article 16 de la convention

L'article 16 de la convention était le suivant :

Article 16 – Légalité :

La présente convention établie en deux exemplaires originaux, remis respectivement à la commune et à l'EPCI, sera exécutoire à la date de sa notification aux intéressés.

La présente convention comporte quatre (4) fiche annexe A :

- *Parking Jarre*
- *Avenue de Tutlingen*
- *Boulevard de la Liberté*
- *Léon Blum*

Cet article est annulé et remplacé comme suit :

Article 16 – Légalité :

La présente convention établie en deux exemplaires originaux, remis respectivement à la commune et à l'EPCI, sera exécutoire à la date de sa notification aux intéressés.

La présente convention comporte **7 fiches** annexe A :

- Opération Draguignan/2022/01 ;
- Opération Draguignan/2022/02 ;
- Opération Draguignan/2022/03 : annulée ;
- Opération Draguignan/2022/04 : montant actualisé ;
- Opération Draguignan/2022/05 ;
- Opération Draguignan/2022/06 ;
- Opération Draguignan/2022/07.

Article 3 – Contentieux :

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention relèveront du Tribunal Administratif de TOULON.

Toutefois, dans un délai d'un mois après constatation d'un désaccord, les parties s'engagent à faire appel à l'arbitrage d'une commission d'experts composée de deux membres désignés l'un par le Maître d'Ouvrage et l'autre par l'EPCI. Cette commission devra, sous un mois proposer aux deux parties une solution au problème rencontré. En cas de désaccord persistant, l'une ou l'autre des parties pourra porter le différent devant la juridiction administrative compétente.

DRAGUIGNAN, le

**Pour la Commune,
P/Le Maire,
La 1^{ère} Adjointe**

DRAGUIGNAN, le

**Pour l'EPCI
Le Président,**

Christine PREMOSELLI

**Richard STRAMBIO
Conseiller régional Maire de Draguignan**

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 4/07/2022



ID : 083-218300507-20220628-2022_097-DE

Liste des annexes à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Annexe A : Opérations d'investissements

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PLUVIAUX**Opérations d'investissements**

Pour l'année 2022

N° OPERATION	Draguignan/2022/01		
Nom	Travaux sur le canal de la Rouvière : ouvertures		
Localisation	Draguignan, parking de la Jarre		
Mois de démarrage			
Mois de fin de travaux			
Maitre d'œuvre			
Montant total HT	20 000 € HT		
Montant Total TTC	24 000 € TTC		
Montant FCTVA	3 936.96 €		
Montant de subvention HT	-		
Montant restant à financer	20 063.04 €		
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)	10		
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an	2 006,3 €		
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur
Ouvertures au droit du canal (5 ouvertures) pour faciliter son curage et création d'une porte d'accès pour le camion hydrocureur	Ouvrage pluvial cadre béton		50 ml

N° OPERATION	Draguignan/2022/02		
Nom	Création d'une noue		
Localisation	Avenue de Tuttlingen		
Mois de démarrage			
Mois de fin de travaux			
Maitre d'œuvre			
Montant total HT	30 000 € HT		
Montant Total TTC	36 000 € TTC		
Montant FCTVA	5 905,44 €		
Montant de subvention HT	-		
Montant restant à financer	30 094,56 €		
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)	10		
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an	3 009,46 €		
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur
Création d'une noue de 200 m3 Dévoisement de 2 réseaux EP dans la noue	Noue à ciel ouvert et dévoiement de deux réseaux EP à faire sous la départemental pour les renvoyer dans la noue		100 ml

N° OPERATION	Draguignan/2022/03		
Nom	Création d'un réseau pluvial et réhabilitation de bassins en ouvrage hydraulique		
Localisation	Boulevard de la Liberté et sous le parking de Folletière		
Mois de démarrage			
Mois de fin de travaux			
Maitre d'œuvre			
Montant total HT			
Montant Total TTC			
Montant FCTVA			
Montant de subvention HT			
Montant restant à financer			
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)			
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an			
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur

OPERATION ANNULEE DANS L'AVENANT 1

N° OPERATION	Draguignan/2022/04		
Nom	Création d'un bassin enterré		
Localisation	Boulevard Léon Blum		
Mois de démarrage	Juin 2022		
Mois de fin de travaux	Août 2022		
Maitre d'œuvre			
Montant total HT	368 201 €		
Montant Total TTC	441 841 €		
Montant FCTVA	72 479,60 €		
Montant de subvention HT	-		
Montant restant à financer	369 361,40 €		
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)	10		
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an	36 936,14 €		
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur
Création d'un bassin de rétention enterré	BR enterré et canalisation et des ouvrages de connexions associés	1 563 m3 de rétention	Sur 834 m2 de surface sous le parking du Cosec

MONTANT ACTUALISE DANS L'AVENANT 1

N° OPERATION	Draguignan/2022/05		
Nom	Création d'un réseau pluvial		
Localisation	Avenue du Maréchal Koenig		
Mois de démarrage	Juin 2022		
Mois de fin de travaux	Août 2022		
Maitre d'œuvre			
Montant total HT	25 000 HT		
Montant Total TTC	30 000 € TTC		
Montant FCTVA	4 921, €		
Montant de subvention HT	-		
Montant restant à financer	30 094,56 €		
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)	10		
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an	3 009,46 €		
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur
Création d'un réseau enterré	Canalisations (diamètres 350 mm et 400 mm) et des ouvrages de connexions associés (regards avaloirs, tampons, etc.)		Sur 100 ml sous la voirie

N° OPERATION	Draguignan/2022/06		
Nom	Création et renouvellement de réseaux pluviaux		
Localisation	Place de la Paix		
Mois de démarrage			
Mois de fin de travaux			
Maitre d'œuvre			
Montant total HT	19 000 €		
Montant Total TTC	22 800 € TTC		
Montant FCTVA	3 740,11 €		
Montant de subvention HT	-		
Montant restant à financer	19 059.89 €		
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)	10		
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an	1 905.99 €		
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur
Création et renouvellement de réseaux pluviaux	Canalisations de diamètre 250 mm et des ouvrages de connexions associés (regards avaloirs, tampons, etc.)		Sur 100 ml au total (plusieurs tronçons)

N° OPERATION	Draguignan/2022/07		
Nom	Agrandissement du bassin de rétention à ciel ouvert de Folletière		
Localisation	Bassin de rétention (BR) de Folletière, en amont du chemin de Folletière et au droit du vallon de la Riaille		
Mois de démarrage	Septembre (prévisionnel)		
Mois de fin de travaux	Octobre (prévisionnel)		
Maitre d'œuvre			
Montant total HT	30 000 € HT		
Montant Total TTC	36 000 € TTC		
Montant FCTVA	5 905,44 €		
Montant de subvention HT	-		
Montant restant à financer	30 094,56 €		
Durée d'étalement de la participation communale (<10 ans)	10		
Montant Attribution de Compensation d'Investissement / an	3 009,46 €		
Description technique	Type d'ouvrage (Canalisation, fossé, bassin, ...)	Diamètre	longueur
Agrandissement du bassin de rétention à ciel ouvert de Folletière	Décaissement (déblais) pour augmenter la volumétrie du bassin : augmentation de la hauteur de l'ouvrage permettant ainsi une meilleur vidange dans l'exutoire du vallon de la Riaille.	augmentation de la rétention de 700 m3, amenant la volumétrie finale à 2 050 m3	Au droit du BR existant